



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Fr-040
--------------------------	-------------

1. USAGES AUTORISÉS

1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R3 Activité récréative extensive

1.2 GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE

A1 Agriculture sans élevage

1.3 GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F1 Activité forestière

F2 Activités de chasse, de pêche et de piégeage

F3 Conservation du milieu naturel

2. USAGES PARTICULIERS

2.1 Spécifiquement permis

Une résidence de tourisme de la classe d'usages "C3 – Hébergement touristique" "H4 – Résidence de tourisme"

Une résidence de tourisme ou un établissement de résidence principale de la classe d'usages H4 – Résidence de tourisme et établissement de résidence principale

2.2 Spécifiquement interdit

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	9 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	1 étages et 4 m	

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage Aucun affichage selon les types de milieu

RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Zone Fr-040